

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 23 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 23 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la MJC à Bégard le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; LE BARS Yannick ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE HOUEROU Annie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; SALLIOU Pierre ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; VAROQUIER Lydie ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BEGUIN Jean-Claude	à BERNARD Joseph
BOUCHER Gaëlle	à DUMAIL Michel
BURLOT Gilbert	à TALOC Bruno
CADUDAL Véronique	à LE MEAUX Vincent
CHAPPE Fanny	à RASLE-ROCHE Morgan
CONNAN Josette	à LE GAOUYAT Samuel
GOUAULT Jacky	à PARROT Marie-Christine
KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe	à VIBERT Richard
NAUDIN Christian	à PRIGENT Christian

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOETE Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CHARLES Olivier ; GAUTIER Guy ; HAGARD Elisabeth ; HORELLOU Pascal ; INDERBITZIN Laure-Line ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CREFF Jacques ; LE GALL Annie ; LE GRAET Karine ; LE JANNE Claudie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MANGOLD Jacques ; MOZER Florence ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Jean-Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; ROLLAND Paul ; SALOMON Claude ; ZIEGLER Evelyne.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	52
Procurations	09
Absents	27

Date d'envoi de la convocation

Jeudi 16 juin 2022

Le Président procède à l'appel nominal des conseillers d'agglomération. Les mesures dérogatoires relatives aux réunions des assemblées délibérantes sont depuis le 15 novembre 2021 de nouveau en vigueur et cela jusqu'au 31 juillet 2022. Il rappelle donc que chaque membre peut être de nouveau porteur de deux (02) pouvoirs. Le Quorum étant atteint, le tiers de ses membres en exercice étant présent, l'assemblée peut délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Position des élus d'agglomération sur le devenir de l'hôpital de Guingamp

DEL2022-06-124 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président informe les membres du Conseil d'agglomération qu'il convient de désigner un.e secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales). Il invite le Conseil d'agglomération, à désigner un.e secrétaire de séance :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité Claudine GUILLOU est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DEL2022-06-125 POSITION DES ELUS D'AGGLOMERATION SUR LE DEVENIR DE L'HOPITAL DE GUINGAMP

Après consultation des professionnels de santé, du comité de pilotage réuni par l'agglomération (élus et défenseurs de l'hôpital), de la conférence des Maires, du Conseil citoyen et de l'Assemblée plénière des Conseils Municipaux du territoire,

Vu le rapport relatif au devenir de l'hôpital de Guingamp ;

Vincent LE MEAUX, nous sommes réunis ce soir pour pouvoir évoquer un sujet d'importance, le devenir de l'hôpital de Guingamp. De nos échanges, sortira une délibération co-construite.

Auparavant, je vais fixer les enjeux de ce soir en lien avec la première Vice-présidente Claudine Guillou qui suit ce dossier depuis de nombreux mois et qui a rédigé ce rapport avec l'administration. Pour mémoire, les premières menaces sur l'hôpital datent de 2018. Une première mobilisation citoyenne avait alors permis de gagner quelques années de sursis sur la maternité.

Deux ans plus tard, en septembre 2020, après la fin de la première vague de la COVID, j'ai rencontré le Directeur du Centre Hospitalier de Guingamp qui m'évoque la restructuration de l'hôpital de Guingamp sous l'angle bâtimentaire durant 1h45, sans jamais évoquer les activités de santé.

Fin 2020, l'Agence Régionale de Santé de Bretagne (ARS) informe les élus de l'engagement d'une mission (confiée à M. Rossetti) visant à rédiger une analyse globale de l'offre de soins des Centres Hospitaliers publics des Côtes d'Armor.

Le 7 septembre 2021 : Je rencontre M. Rossetti à sa demande pour expliquer les enjeux de sa mission. Il était accompagné du Directeur de l'hôpital et de la Directrice de l'hôpital de Saint-Brieuc, Mme Besnard, également directrice du Groupement hospitalier Territorial. Cette mission mise en œuvre, nous avons été informés qu'elle consistait à un échange avec les professionnels hospitaliers et de santé de Guingamp.

Le **6 décembre 2021**, j'ai pu avoir un entretien téléphonique avec la Directrice du GHT qui me confirme ce qui devenait de plus en plus officiel, la fermeture d'un plateau technique de chirurgie qui aurait des incidences sur les urgences et la maternité.

Suite à cet entretien et à la mobilisation des différents acteurs réunis, lors d'un Conseil d'agglomération à Bourbriac, je demande aux services de l'agglomération de travailler sur une contre-proposition à celle de l'ARS. L'objet est de créer un scénario alternatif à la fermeture de la chirurgie et de la maternité, travaillé par un comité de pilotage présidé par Claudine Guillou, réuni pour la première fois le **13 janvier 2022** avec les Maires de Bégard, Callac, Guingamp, Mael-Pestivien, Paimpol, Plouisy et Saint-Agathon, auquel nous avons associé les syndicats et le comité de défense de l'hôpital.

En parallèle, les réunions des parties prenantes (syndicats, Commission Médicale d'Etablissement, professionnels de santé) révèlent le risque d'une fermeture de services pour le Centre Hospitalier de Guingamp.

Nous avons pu pleinement mesurer le risque de fermetures de services, confirmé par les représentants du GHT invités à échanger avec les maires lors du bureau des maires du **7 avril 2022**. Le scénario envisagé est la fermeture du plateau chirurgical, remplacé par un dispositif ambulatoire, qui aurait des incidences sur le non-maintien d'une maternité et la mise en difficulté des urgences, même s'il nous a été présenté une solution de maintien des urgences sans chirurgie.

L'agglomération Guingamp-Paimpol a pris des dispositions depuis de nombreuses années pour la santé sur le territoire. D'ailleurs, la première Vice-présidence est en charge du social et de la santé. Dès 2017, nous nous sommes engagés au travers de nombreux dispositifs dans le soutien à l'accès aux soins de ses habitants (fonds de concours « maison de santé » avec 140 000 € versés, 230 000 € pour le centre de santé du Centre Hospitalier de Guingamp, et suivi de la création d'un même centre au Centre Hospitalier de Paimpol). Nous sommes sur des enjeux financiers importants pour l'agglomération alors que ce devrait être financé par l'Etat. Nous sommes aussi sur l'accompagnement des communes par le fonds de concours dédié pour le maintien d'un circuit de santé de proximité.

Nous avons démontré par ces engagements et ces rencontres que nous étions légitimes à nous positionner sur les problématiques de santé, qui n'est pas seulement réservé aux professionnels et à l'Etat.

Le visage social de notre territoire nous inquiète, tant par la précarité, l'éloignement de nos concitoyens des services, et nos indicateurs nous interpellent :

- Une **mortalité générale** supérieure de 12 % par rapport à la moyenne nationale,
- Une **surmortalité prématurée évitable** supérieure de 54% par rapport à la moyenne nationale due :
 - ➔ aux **pathologies alcooliques** (+58 % par rapport au niveau national),
 - ➔ aux **accidents de la route** (+54 % par rapport au niveau national),
 - ➔ au **suicide** (+98 % par rapport au niveau national),

Notre territoire est de facto impliqué par la santé car nous sommes sur des indicateurs sociaux très difficiles. Le Contrat Local de Santé nous donne une masse d'informations qui montre une population éloignée des professionnels de santé, des lieux d'accompagnement, donc un besoin d'être accompagné. Il ne faut pas que ce soit une fatalité, il faut un renforcement des services de la nation au nom de la cohésion des territoires.

Les élus connaissent notre environnement et nous ne pouvons répondre aux problématiques sociétales pour un accueil en mairie. Au lieu d'être dans des télétransmissions d'informations, nous sommes dans

les ré-humanisations de nos processus de décision.

Nous sommes, à l'agglomération, en cours d'étude pour réaffirmer notre souhait de médecine de ville et de campagne, par des nouveaux fonds qui pourraient aider encore plus les communes. Nous devons permettre dans notre territoire d'avoir accès aux professionnels de santé, par sectorisation pour favoriser l'accueil permanent ou temporaire pour pallier aux difficultés des territoires. En effet, quand on regarde la démographie médicale, nous allons vers de plus grandes difficultés encore, avec des généralistes vieillissants face au renouvellement générationnel qui ne se fait pas.

Nous avons de nombreux témoignages sur l'importance d'un maillage de santé publique sur le territoire. Pour ce faire, nous avons besoin d'un hôpital de plein exercice qui a toutes les raisons d'être.

Ensuite, Vincent LE MEAUX donne lecture de la délibération qui a été remaniée, en appui du rapport ci-joint, pendant la séance plénière qui précédait ce conseil d'agglomération et après échange avec l'assemblée arrête le délibéré ci-dessous :

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **Rejette** tout scénario qui conduirait à la fermeture de services au Centre hospitalier de Guingamp ;
- **Souhaite** que se dessine enfin une trajectoire positive pour l'hôpital de Guingamp, fort du professionnalisme des personnels de santé, des besoins constatés des habitants et de l'engagement appuyé des élu.e.s du territoire ;
- **Demande**, par conséquent, que cesse la communication négative, quelle qu'elle soit, autour du devenir du Centre hospitalier de Guingamp ;
- **Demande** que les mesures existantes soient appliquées à l'hôpital de Guingamp : financement précarité, PASS, dispositif financier mis en place l'an dernier en direction des activités isolées...
- **Demande** au Ministère de la Santé d'engager un programme d'investissement ambitieux, à la mesure de l'impérieuse nécessité d'un hôpital sur le bassin de vie guingampais ;
- **Soutient** toutes les mesures nationales visant à inverser une démographie médicale toujours plus dégradée ;
- **Demande** au GHT et à la direction du Centre hospitalier de Guingamp de mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour maintenir et accompagner les professionnels de santé déjà présents, et permettre le recrutement de personnel médical et paramédical assurant la pérennité des services de soins ;
- **Demande**, au regard de la fragilité particulière de sa population, le maintien de la permanence des soins de chirurgie et de l'ensemble des services dont la maternité, le service des urgences 24h/24 et du SMUR ;
- **Demande** le développement de services tels que la chimiothérapie (centre de diagnostic et de traitement ambulatoire et le recrutement de professionnels de santé spécialisés et qualifiés) et l'installation d'une IRM fixe au Centre hospitalier de Guingamp ;
- **Demande** que l'ARS saisisse son ministère de tutelle pour des mesures gouvernementales qui doivent répondre aux besoins en termes de santé, en étoffant l'offre publique de santé sur l'ensemble de notre territoire ;
- **Affirme** sa volonté de coopérer avec l'ARS Bretagne afin de construire en particulier une dynamique proactive bretonne pour le développement de la maternité labellisée « Ami des bébés » et offrant l'accouchement dans l'eau.

Procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures

Vu,

*Le Président,
Vincent LE MEAUX*

*Le Secrétaire de séance
Claudine GUILLOU*